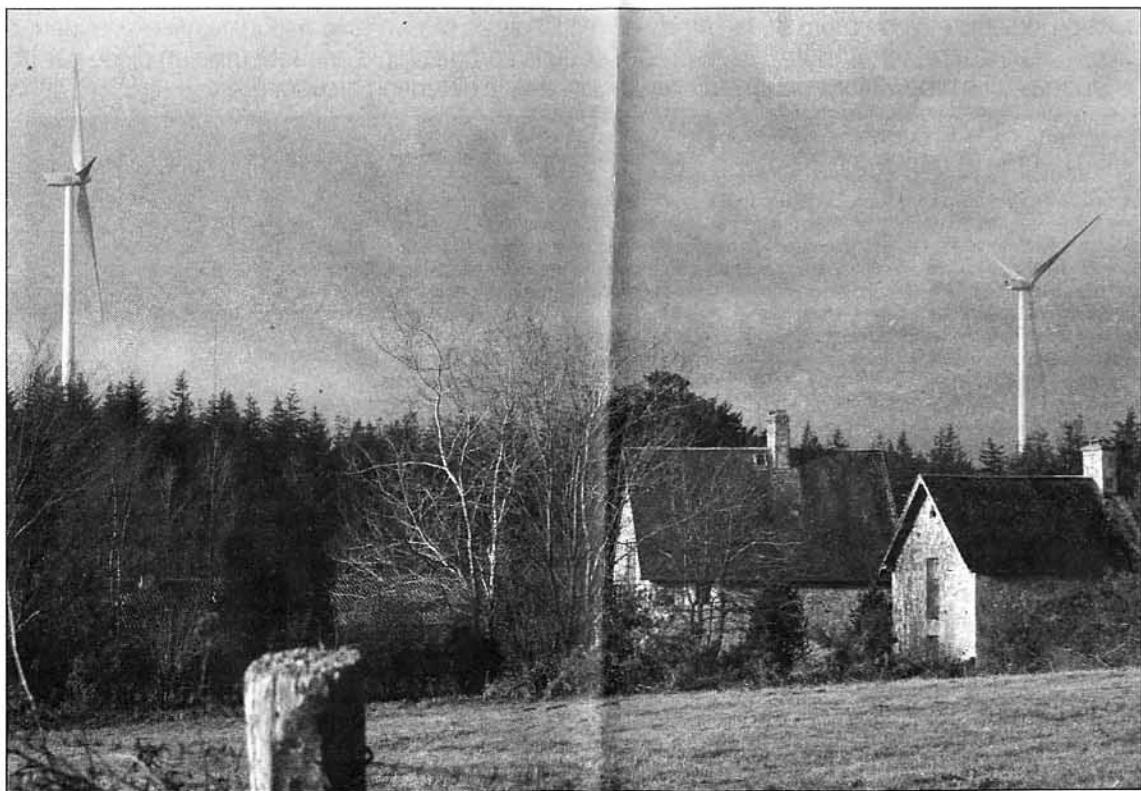


BOCAGE ACTUALITÉS

PREMIÈRES NUISANCES RESENTIES PAR LES RIVERAINS

Éoliennes de Saint-Martin-des-Besaces : le vent tourne

Le vent tourne pour les éoliennes de Saint-Martin-des-Besaces ! Les premières nuisances sonores et visuelles ont été ressenties par les riverains. Les deux machines brouilleraient également la réception des chaînes de télévision. Des interférences qui ne laissent pas indifférents.



« C'était un bruit par alternance, comme lors d'un départ de Mongolfière quand il relance le bruteur, mais en plus fort. Et ça revenait au rythme d'une respiration. » C'est ainsi qu'un très proche riverain des deux éoliennes décrit ce qu'il a entendu lors des premiers essais. Il y a quelques années, il subissait les nuisances sonores... de la RN 175.

Spots et petit écran

A la Croix-Hamel, soit à environ un kilomètre et demi de là, sur la commune de Saint-Jean-des-Essartiers, Frank Cardineau pousse un coup de gueule. Entre son antenne et l'émetteur principal du Mont-Pinçon, juste dans l'axe, les deux éoliennes. « Les premières nuisances sont arrivées avec l'élévation des deux mâts par des grues métalliques. Ça a fait des échos dans la télévision : un léger doublement d'ima-

ges », explique-t-il. Une gêne acceptable.

Mais les choses ont empiré depuis. Avec la mise en service des spots lumineux de sécurité aérienne placés sur les nacelles, il assure avoir vu « des éclairs dans le poste de télévision ». Renseignements pris auprès du chef de chantier, il apparaît effectivement que le courant électrique alimentant les lampes est à l'origine de la production d'un champ magnétique. « On m'a donc répondu qu'il était possible que je connaisse des perturbations », indique Frank Cardineau.

Après des lumières de couleur blanche, un autre essai a été effectué sur la base d'une teinte plus rougeâtre. Apparemment sans succès. Aujourd'hui, les spots ne clignotent plus du tout. « Plus d'éclairs ! » dans le poste, chez Frank Cardineau. Plus de « grands flashes bleus » non plus, venant éclairer de façon épileptique les nuits du plus proche riverain, dont la demeure ne possède ni

volet, ni double-vitrage, il est vrai. Mais toujours les mêmes « vagues qui vacil-

Pour l'heure, les aéronefs doivent probablement se contenter de la couleur naturelle des deux éoliennes pour les éviter. Risqué, mais temporaire ! « Un balisage normé nous est imposé par les services de l'armée de l'air et par la direction de l'aviation civile », rapporte Didier Hellstern, directeur adjoint au sein du service développement de SIFF énergies, l'exploitant. Et il faut savoir que les balises, comme les niveaux d'émission sonore des éoliennes, fonctionnent au départ sur le mode le plus puissant pour des raisons de sécurité. » Les réglages se font a posteriori.

Dans le Calvados, 43 permis de construire pour des éoliennes ont déjà été accordés ; 26 sont en cours d'instruction.

Franck Rozé.

DÉJÀ DÉPOSÉES EN MAIRIE

Soixante-deux réclamations

Le maire de Saint-Martin-des-Besaces, Colette Lesouef, a porté le projet d'installation des deux éoliennes sur sa commune. La première phase de l'enquête publique n'avait pas soulevé d'opposition. Aujourd'hui encore, les riverains qui subissent des nuisances ne se déclarent pas contre ce type de projet. Colette Lesouef tient donc à préciser qu'elle n'a enregistré « aucune agressivité ». A l'instar de Frank Cardineau, de Saint-Jean-des-Essartiers, qui pense que les éoliennes devraient plutôt être implantées dans les « zones industrielles ».

Le maire de Saint-Martin-des-Besaces a d'ailleurs connu, au même titre que certains de ses administrés, les premiers désagréments liés à l'arrivée des deux machines de 3 mégawatts chacune. Ce qui l'a incité à faire passer un message sur les ondes de la radio locale. « Quand j'ai vu les lumières et que j'ai constaté les interférences sur mon propre téléviseur, dont l'image vire parfois au noir et blanc, j'ai invité par voie de presse tous ceux qui subissaient des nuisances à venir se faire connaître en mairie », confie-t-elle. L'initiative a fait boule de neige.

Une liste de 62 foyers est aujourd'hui constituée. En majorité des habitants de

Saint-Jean-des-Essartiers et de La Ferrière-au-Doyen, et jusqu'à Guilberville ou Précorbin (Manche) ; très peu sur Saint-Martin-des-Besaces. Dix pour cent d'entre eux pour le faisceau lumineux ; le reste pour les interférences. « On faxe régulièrement les coordonnées des nouveaux plaignants à SIFF énergies nouvelles (filiale d'EDF qui exploite le site) », garantit Colette Lesouef. Pour le moment, la société se veut rassurante. Après enquête pour déterminer si la défaillance du poste vient bien de la présence des éoliennes, l'exploitant procède à des réglages. « On sait faire », m'a-t-on affirmé chez SIFF énergies », relate Colette Lesouef. Laissons faire !

D'autant que Didier Hellstern est très clair sur le sujet. « C'est comme cela que c'est prévu dans la loi. Le maître d'ouvrage doit rétablir à ses frais, par quelque moyen que ce soit, les conditions idéales de réception. »

DISTRIBUTION A LA DEMANDE

On a entendu dire que l'électricité produite par les deux éoliennes serait destinée aux habitants de Saint-Lô. Faux, nous dit Didier Hellstern, de SIFF énergies France ! « Il y a un point de raccordement, à Cahagnes, et la production va là où il y a de la demande locale. Ce n'est pas dédié à une ville précisément. »

